

Demande relative à l'installation ou à la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif

Cadre réservé à la mairie et aux services du SPANC

dossier n° réceptionné CC VI le :

retour traité le :

*dossier à retourner dûment complété et signé à **CC du Val de l'Indre - ZAC Isoparc - 6 place Antoine de Saint-Exupéry - 37250 Sorigny** obligatoirement accompagné des annexes listées dans la pièce jointe.*

1 – identité et coordonnées du déclarant

Vous êtes un particulier

Nom : Prénom :

Adresse n° : voie :

lieu-dit :

code postal : localité :

Téléphone : Portable :

Mél@.....

Vous êtes une personne morale

Dénomination : Raison Sociale :

SIRET : n° activité

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Installateur retenu :

Nom : Prénom :

Représentant la Société / l'Entreprise :

Adresse n° : voie :

code postal : localité :

Si différent, Bureau d'Etude ayant réalisé les études de sol et la conception de la filière proposée

Nom : Prénom :

Représentant la Société / l'Entreprise :

Adresse n° : voie :

code postal : localité :

2 – le terrain objet du projet

Adresse n° : voie :

lieu-dit :

code postal : localité :

Références cadastrales (parcelle et section – si votre projet concerne un terrain portant sur plusieurs parcelle, les nommer toutes) :

Superficie (m²) :

3 – Caractéristiques de la construction

Cette installation concerne :

- une construction neuve
- une transformation une réhabilitation un agrandissement
- sans PC/DT avec Permis de Construire Déclaration de Travaux
- n° PC ou DT :

Surface du bâtiment desservi : m²

Usage habitation professionnel

Si habitation, concerne une maison individuelle

un groupe de logements (nb logements :)

autres :

Résidence principale secondaire

Alimentation en eau adduction puits

4 – Filière retenue

- cas 1 – sol perméable qui permet le traitement et l'évacuation des eaux usées par infiltration dans le sol
Eaux usées > fosse toutes eaux > EPANDAGE SOUTERRAIN
- cas 2 – sol peu perméable qui ne permet le traitement et l'infiltration des eaux usées qu'en période sèche
Eaux usées > fosse toutes eaux > filtre à sable non drainé (tertre) > EPANDAGE SOUTERRAIN
- cas 3 – sol imperméable qui ne permet pas l'infiltration et le traitement des eaux usées par dans le sol, MAIS disposant d'un dénivelé suffisant (> 1 m) avant rejet
Eaux usées > fosse toutes eaux > filtre à sable vertical imperméabilisé > REJET VERS EXUTOIRE ⁽¹⁾
- cas 4 – sol imperméable qui ne permet pas l'infiltration et le traitement des eaux usées par dans le sol, ET ne disposant pas d'un dénivelé suffisant avant rejet
Eaux usées > fosse toutes eaux > filtre à sable vertical imperméabilisé > relevage > REJET VERS EXUTOIRE ⁽¹⁾
- cas 5 – autres solutions

.....
.....
.....

(1) : le point 6 ci-après sera à compléter obligatoirement si vous n'êtes pas propriétaire de l'exutoire.

5 – Caractéristiques des installations de traitement

Fosse toutes eaux : m³

Epandage longueur : m nb de tranchées :

Filtre à sable vertical horizontal
 drainé non drainé imperméabilisé

longueur : m largeur : m hauteur : m

Filière compacte (microstation, phyto épuration, ...)

Dénomination commerciale :

Titulaire de l'agrément :

n° national d'agrément :

Exutoire :

(point 6 ci-après à compléter obligatoirement si vous n'êtes pas propriétaire de l'exutoire).

6 – Autorisation du propriétaire de l'exutoire (fossé, ruisseau, etc ...) si différent du déclarant

(A faire remplir par le propriétaire du terrain où a lieu le rejet effectif des effluents si vous n'êtes pas propriétaire du fonds).

Je soussigné (Nom, prénom)

propriétaire de l'exutoire, y autorise le déversement, après épuration, des rejets du dispositif d'assainissement non collectif faisant l'objet de la présente demande, sous réserve de l'approbation de l'étude de filière par le SPANC.

Observations éventuelles :

.....
.....
.....
.....

A le

(signature)

7 – Autorisation de passage de canalisation dans un terrain ne vous appartenant pas

(A faire remplir si des canalisations de votre projet passent dans un terrain dont vous n'êtes pas le propriétaire)

Terrain privé

Je soussigné (Nom, prénom)

propriétaire du terrain autorise la pose et la passage des canalisations nécessaires au projet objet de la présente demande. La servitude en découlant pourra faire l'objet d'un acte notarié.

Sous voirie communale, départementale, ...

Je soussigné (Nom, prénom)

représentant (Nom de la collectivité propriétaire des fonds traversés)

après étude de la demande de passage sous voirie déposée par le requérant aux fins d'instruction par les services compétents, AUTORISE le projet selon les éléments présentés. La servitude en découlant pourra faire l'objet d'un acte notarié.

A le

(signature)

8 – Attestation de non utilisation de puits pour l'alimentation en eau potable

(A faire remplir par le propriétaire de tout puits identifié dans un rayon de 35 m autour de la future installation, qu'il soit sur le terrain concerné par le projet ou non)

Je soussigné (Nom, prénom)

propriétaire d'un puits situé à moins de 35 m du projet présenté, certifie que le dit puits n'est pas utilisé pour l'alimentation en eau potable.

A le

(signature)

9 – Engagement du demandeur

Je soussigné (Nom, prénom)

certifie l'exactitude des informations portées sur le présent imprimé et m'engage à réaliser les travaux selon le programme sur lequel j'aurai obtenu un accord, ainsi qu'à entretenir et à utiliser les futures installations conformément aux réglementations en vigueur.

Je m'engage à ne pas remblayer les ouvrages sans en avoir obtenu au préalable l'autorisation dans le cadre d'un contrôle spécifique des agents désignés par le Service Public de l'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Val de l'Indre.

A ce titre, je m'engage à les prévenir de l'imminence de l'achèvement des travaux afin de programmer la vérification technique de mon installation achevée.

Je m'engage à laisser l'accès de ma propriété, par la suite, aux agents désignés par le Service Public de l'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Val de l'Indre en charge du suivi de bon fonctionnement des ouvrages de traitement.

A le

(signature)

Cadre réservé aux services du SPANC

La conception du projet présenté reçoit un avis :

FAVORABLE

la filière projetée est conforme aux caractéristiques de l'habitation et aux contraintes environnementales identifiées sur le terrain

FAVORABLE AVEC RESERVES

.....
.....
.....
.....
.....

DEFAVORABLE

la filière d'assainissement proposée n'est pas adaptée aux caractéristiques de l'habitation et aux contraintes sanitaires ou environnementales identifiées sur le site

A

(signature)

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

ce dossier est à retourner dûment complété et signé à

Communauté de Communes du Val de l'Indre

ZAC Isoparc

6 place Antoine de Saint-Exupéry

37250 Sorigny

OBLIGATOIREMENT accompagné des documents suivants :

- un plan de situation : extrait du cadastre avec n° de parcelle et de section, échelle

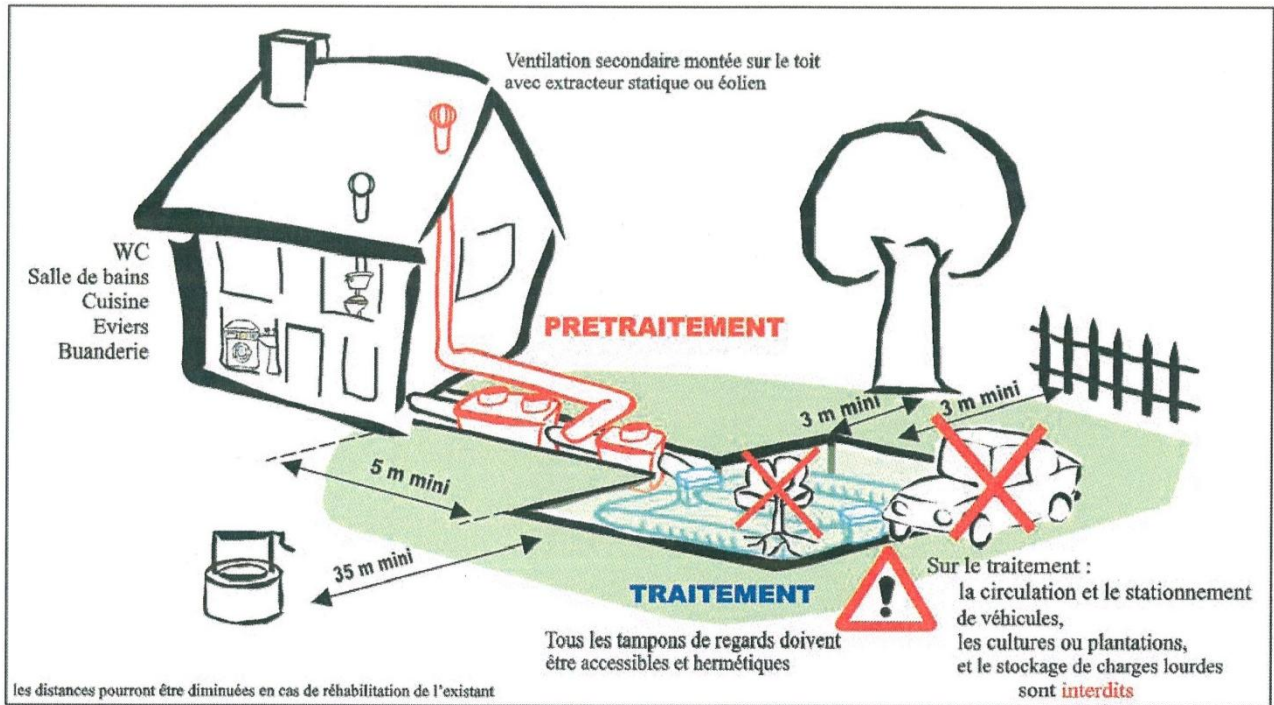
- un plan de masse du dispositif au 1/200 ou au 1/500 sur lequel doit figurer nettement :
 - ↳ la position de l'habitation
 - ↳ la position des différents dispositifs constituant l'installation d'assainissement soumise à avis ainsi que les distances par rapport aux habitations voisines et aux limites de propriété
 - ↳ l'emplacement des puits, sources, ruisseaux...
 - ↳ la pente du terrain

- la justification du choix de la filière d'assainissement proposée par tout moyen : étude de sol, sondage pédologique, extrait de la carte d'aptitude des sols, ...

- dans le cas de rejet superficiel, une copie de l'autorisation de déversement signée du propriétaire du lieu de rejet prévu si le rejet se fait sur une parcelle voisine ou sur le domaine public

- une copie de la dérogation préfectorale si le rejet s'effectue par puits d'infiltration

EXEMPLE D'IMPLANTATION



LES IMPERATIFS A RESPECTER

des distances minimales

- ↪ 3 m des limites de parcelle
- ↪ 5 m des arbres (distance minimale conseillée)
- ↪ 35 m d'un puits ou captage utilisé pour l'alimentation en eau potable (privé ou public)

une distance repère

- au-delà de 10 m entre la fosse et l'habitation, prévoir un bac à graisse pour prévenir le colmatage des canalisations d'évacuation des eaux ménagères.

les prétraitements / la ventilation

- ↪ un minimum de 3 m³ pour une fosse toutes eaux
- ↪ un espace de 5 m minimum entre les tranchées et l'habitation
- ↪ un accès maintenu pour assurer les vidanges
- ↪ une double ventilation :
 - une ventilation primaire par prolongement d'une canalisation d'évacuation jusqu'en toiture,
 - une ventilation secondaire pour extraire les gaz de fermentation de la fosse (connectée sur la fosse ou sur la canalisation de sortie)